

UVSQ

université PARIS-SA

PRÊTS D'ORDINATEURS PORTABLES AUX ÉTUDIANTS DE LICENCE ET MASTER DE L'UFR DES SCIENCES

Afin de soutenir ses étudiant-es, l'UFR des sciences propose un dispositif de prêt d'ordinateurs portables.

UFR des sciences

L'UFR des sciences met en place un dispositif de prêt d'ordinateurs portables pour celles et ceux sans équipement numérique ou dont la situation financière est fragile.

La demande doit être déposée à la direction de l'UFR (à l'adresse emmanuelle.bourcier@uvsq.fr) , en indiquant les informations suivantes:

Etat Civil (NOM + Prénom):

Numéro étudiant(e):

Né(e) le:

Date d'arrivée en France (pour les étrangers):

Titre de séjour valable jusqu'au:

Adresse personnelle en France:

Téléphone portable:

Email:

Année d'étude (L1 à M2):

Diplôme préparé:

Etes vous bourcier(e) sur critères sociaux:

Si oui, précisez l'échelon:

Avez vous obtenu une aide de la part de l'UVSQ l'an dernier?:

et en y joignant également les pièces suivantes au format numérique :

- » Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- » Copie du certificat de scolarité 2023/24
- » Une lettre motivée expliquant la demande

Seuls les questionnaires complets seront étudiés.